

Commission de Suivi et de Concertation sur le Pétrole en Guyane
Compte rendu de la 7ème réunion du groupe de travail « Pêche »
18 octobre 2013

Etaient présents :

- M. Jocelyn MEDAILLE, président du CRPM,
- M. Frédéric LETARD, vice-président du CRPM
- M. Etienne DANIEL, vice-président du CRPM
- M. Jean-Yves TARCY, chargé de mission au CRPM
- Mme Carole OSTORERO, vice-présidente du conseil régional de la Guyane
- Mme Betty BERTOME, responsable du service Filières, département Economie, région Guyane
- M. Fabian BLANCHARD, délégué régional d'IFREMER
- M. Bruno THOME, directeur délégué de SHELL France en Guyane
- M. Gilles AMIARD, SHELL France
- Mme Rosana BOURGUIGNON, DFiP Guyane
- M. Charles-André CLARKE, CCI Guyane
- M. Pascal HUC, directeur-adjoint de la DM Guyane
- M. Stéphane GATTO, directeur de la Mer de Guyane.

Validation du compte-rendu du GT n°6 du 3 septembre 2013 :

Tous les membres du GT "pêche" ne semblent pas avoir reçu le projet de compte-rendu et les représentants de la Région souhaitant y apporter des modifications, il est proposé de surseoir à la validation du compte-rendu du GT n°6 qui sera donc examiné ultérieurement en même temps que le compte-rendu du GT n°7.

Point d'étape du forage GMES n°5 :

SHELL a présenté un point d'étape des travaux d'exploration sur GMES 5 en rappelant l'arrêt survenu d'une vingtaine de jours en août et septembre en raison des courants ce qui n'a pas empêché une reprise des travaux qui ont permis d'atteindre la profondeur de 5000 m. Les travaux se déroulent normalement avec un objectif de profondeur à 6500 m.

Campagnes d'échantillonnage :

- Le rapport sur la 3ème campagne d'échantillonnage qui s'est déroulée fin juillet 2013 est toujours en attente et sera communiqué par SHELL dès qu'elle en aura réception.
- Quant au sujet de l'échantillonnage de l'ACOUVA, le sous-groupe de travail réunissant IFREMER, le CRPM et SHELL et des experts associés (ALVI Management et la société LE DREZEN) a bien avancé en vue de la rédaction finale d'un protocole qui doit définir la période de l'année à laquelle la campagne d'échantillonnage doit avoir lieu, la zone et le choix de l'engin à employer entre le chalut à grande ouverture verticale (GOV) et un filet dérivant. L'avantage du GOV est qu'il pourrait être utilisé avec un chalutier local. Le filet est plus sensible à la force des courants et nécessiterait de faire venir un navire de l'extérieur pour l'utiliser. Dans les deux cas, il y a un risque de prise accessoire de tortues marines ou de mammifères marins qui suscitent un débat. SHELL et le CRPM s'accordent pour admettre que le risque de prise accessoire doit être assumé collectivement dans le cadre de cette expérimentation sachant qu'elle pourra être utile pour prévoir des dispositifs d'échappement ou d'effarouchement pour les éviter. Le CRPM craint de créer un précédent en Guyane avec l'usage d'un chalut pour pêcher du poisson et insiste pour que, si la technique du chalut GOV est retenue, il soit bien précisé que ce n'est que dans le cadre de l'échantillonnage et pas dans la perspective d'une exploitation. La finalisation du protocole doit intervenir dans les 15 prochains jours.

Dossier de l'attribution de moteurs HB :

Le directeur de la mer rappelle le contexte qui a amené à la constitution de ce dossier dans le cadre du protocole de fin de conflit des pêcheurs de début 2013 dans le but de relancer l'activité des navires de pêche artisanale. Il rappelle que les professionnels ont fait le choix de concentrer l'effort sur le renouvellement des moteurs hors-bord.

Il évoque également la réunion du 16 septembre 2013 entre le CRPM, le PAPAP, l'antenne de Cayenne du centre de sécurité des navires Antilles-Guyane et la DM qui a permis de trouver des solutions techniques par rapport à certaines demandes de remotorisation afin de s'assurer de leur adaptation à la structure du navire. A l'issue une liste de 84 navires concernés a été déterminée.

Afin de tenir compte de la demande de SHELL que les moteurs soient attribués à des navires dont les armateurs soient à jour de leur charge fiscale et sociale ou en cours de régularisation, le DM précise que certains armateurs sont à jour de leurs charges ou sont déjà dans une démarche de régularisation qu'ils respectent (paiement d'échéancier) et que les autres ont déposé un dossier auprès de la commission des chefs de service financier. Il est proposé que l'ensemble des demandes soient examinées et que l'avis favorable puisse être accordée sous réserve des conclusions de la commission des chefs de service financier (CCSF). La représentante de la DfiP précise que seuls 8 dossiers sont suffisamment complets pour être examinés à la CCSF de novembre 2013. Le représentant de la CCIG qui a contribué au montage des dossiers confirme que de nombreux dossiers méritent d'être complétés. Néanmoins, le principe de l'examen de l'ensemble des demandes est adopté ainsi que l'éventuel assortiment de réserve pour les dossiers en attente d'examen à la CCSF.

Le DM rappelle que les bénéficiaires des moteurs devront signer un engagement à conserver le moteur au moins 3 ans. Il propose aussi que ce même document contienne une clause supplémentaires pour que les bénéficiaires, ayant déposés un dossier auprès de la CCSF, s'engagent à respecter les préconisations de la CCSF. Cette proposition est validée par le GT pêche, le CRPM précisant que le CCSF doit examiner les dossiers à l'aune de l'article 5 du protocole de fin de conflits des pêcheurs du 13/2/2013.

Avant de commencer l'examen de cette liste, le DM précise deux cas particuliers :

- Sur les 11 navires de Saint-Georges qui ont demandé l'attribution d'un moteur, seuls deux ont vu leur permis de navigation (autorisation à naviguer) renouvelé. Les représentants du CRPM sont surpris de cette situation dont ils prennent acte. Les deux navires pour lesquels le permis de navigation a été renouvelé pourront être examinés et il est proposé de reporter l'examen des 9 autres demandes en fonction des travaux à entrevoir pour rétablir la situation au niveau du permis de navigation. Cette proposition reçoit l'aval du GT pêche.

- Le navire SANTA constitue un cas particulier car il est doté actuellement d'une motorisation in-board et souhaite passer à un moteur hors-bord. Afin de procéder à cette modification, l'armateur doit être en mesure de fournir des plans certifiés qu'il doit faire établir. Pour ce cas particulier, le CRPM souhaite que l'établissement des plans certifiés de ce navire puisse être pris en charge pour un montant de 4 000 € avant d'examiner la demande de motorisation. Le GT pêche donne un avis favorable pour l'attribution de 4 000 € pour l'établissement du navire SANTA (CY 930983).

Le GT pêche examine la liste des navires et valide les éléments suivants :

- 22 navires reçoivent un avis favorable pour l'attribution d'un moteur
- 51 navires reçoivent un avis favorable sous réserve de la CCSF
- 10 navires voient l'examen de leur demande reportée (9 cas de St Georges et 1 cas concernant un armateur dont le dossier CCSF est en cours d'établissement).

Le détail est précisé dans le tableau joint.

Le CRPM précise également que son travail pour faire le recensement des navires ayant besoin d'un moteur, assister les demandeurs et assurer le suivi doit être rémunéré selon une clé de répartition (en PJ) qu'il présente pour 20 226 €. Cela est validé par le GT pêche.

Direction de la mer

Au final, le GT s'est exprimé de manière favorable :

- sur l'attribution d'un moteur pour 22 navires pour 233 739 €
- sur l'établissement des plans du navire SANTA pour 4 000 €
- sur l'assistance technique assurée par le CRPM pour 20 226 €

soit **un total de 257 965 €**

Il est convenu que cette demande soit transmise au comité de gestion des fonds pour déclencher le processus sans attendre la CCSF de novembre 2013.

Etude de faisabilité d'une coopérative maritime d'avitaillement

Le fonds de 910 000 € étant totalement accaparé par la remotorisation, l'étude de faisabilité de la coopérative maritime d'avitaillement pourrait pris en charge par les fonds dédiés au comité de suivi et de concertation, si l'étude élargit son champ aux autres activités maritimes présentes dans la région (besoin des plaisanciers, des autres navires de service public, etc...).

Les intervenants pour faire cette étude sont prêts à élargir son champ sans modifier son montant de 30 900 € et pourraient commencer à travailler en janvier 2014.

Un débat s'engage à l'initiative du CRPM sur l'intérêt de cet élargissement, notamment à la plaisance, dont les besoins peuvent recevoir une réponse de la part des shipchangers de la place. Il est répondu qu'il y avait tout intérêt de prévoir l'étude la plus large possible au départ afin d'offrir toutes les options possibles de développement.

Ce principe du financement par le comité de suivi et de concertation est adopté par le GT pêche. Le comité de suivi et de concertation portera le dossier par son chargé de mission avec l'appui de la DM. La proposition de cette étude dans sa nouvelle configuration est donc attendue afin d'en faire l'instruction et proposer son financement au comité de gestion.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été examinés, la séance du GT "pêche" est levée.